

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de La Rochette

### Objet

Représentations extérieures

Comités

Date de convocation  
19 mai 2020

Date d'affichage  
3 juin 2020

Nombre de conseillers en  
exercice : 29

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 29

Exprimés : 29

Le vingt-sept mai deux mil vingt à vingt heures  
En séance publique, sous la présidence de Monsieur André DURAND, Maire  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,

**Présents :** André DURAND, Gwénaëlle BIBOUD, Jean-Loup CREUX, Nadège JAY, Jean PORTUGAL, Annie GONTARD, Jean-Louis DOULS, Joël RECORDON, Evelyne CORBET, Yves MANDRAY, Jean-Claude BENGRIBA, Béatrice CREUX, Solange DUFFOURD, Frédéric SANTIN-JANIN, Hélène PLATEL, Sandrine BERTHET, Virgile FIELBARD, Laurent BONNOT, Stéphanie PICHARD, Anthony FACHINGER, Fabien GARCIA, Delphine LAINE, Magali BECHEREL, Corinne BOYAT, Bernard VILLON, Joseph HALLER, Etienne CHALUMEAU, Piera BARRAFRANCA, Chrystel GUILLERE

**Procurations :**

**Absents :**

Monsieur Fabien GARCIA a été élu secrétaire de séance.

#### ▪ Comité des fêtes

Il convient de désigner deux délégués.

Sont candidats :

- ✓ Délégué 1 : Jean-Louis DOULS – Etienne CHALUMEAU
- ✓ Délégué 2 : Evelyne CORBET – Bernard VILLON

Il est procédé au vote selon les modalités de la majorité absolue obtenue par les candidats.

Monsieur le Maire demande si le vote peut être effectué à main levée. En l'absence de demande de vote au bulletin secret, le vote a lieu à main levée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sont élus délégués de la Commune au Comité des Fêtes :

- Délégué 1 :

	Jean-Louis DOULS	Etienne CHALUMEAU
NOMBRE DE VOIX	24	5

- Délégué 2 :

	Evelyne CORBET	Bernard VILLON
NOMBRE DE VOIX	24	5



Mairie  
1 Place Albert Rey - 73110 La Rochette  
Tél. 04 79 25 50 32 - Fax : 04 79 25 78 25  
E-mail : mairie@la-rochette.com

[www.la-rochette.com](http://www.la-rochette.com)

2020/05/10

2

Sont désignés :

**Délégué 1 : Jean-Louis DOULS**

**Délégué 2 : Evelyne CORBET**

▪ **Comité de jumelage**

Il convient de désigner deux délégués.

Sont candidats :

- ✓ Délégué 1 : Gwénaëlle BIBOUD – Chrystel GUILLERÉ
- ✓ Délégué 2 : Solange DUFFOURD – Joseph HALLER

Il est procédé au vote selon les modalités de la majorité absolue obtenue par les candidats.

Monsieur le Maire demande si le vote peut être effectué à main levée. En l'absence de demande de vote au bulletin secret, le vote a lieu à main levée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sont élus délégués de la commune au comité de jumelage :

- Délégué 1 :

	Gwénaëlle BIBOUD	Chrystel GUILLERÉ
NOMBRE DE VOIX	24	5

- Délégué 2 :

	Solange DUFFOURD	Joseph HALLER
NOMBRE DE VOIX	24	5

Sont désignés :

**Délégué 1 : Gwénaëlle BIBOUD**

**Délégué 2 : Solange DUFFOURD**

▪ **Comité de gestion du boudrome**

Il convient de désigner deux délégués.

Sont candidats :

- ✓ Délégué 1 : Jean-Louis DOULS – Bernard VILLON
- ✓ Délégué 2 : Jean-Claude BENGRIBA – Chrystel GUILLERÉ

Il est procédé au vote selon les modalités de la majorité absolue obtenue par les candidats.

Monsieur le Maire demande si le vote peut être effectué à main levée. En l'absence de demande de vote au bulletin secret, le vote a lieu à main levée.

Accusé de réception en préfecture  
073-200086882-20200527-Del20200510-DE  
Date de réception préfecture : 03/06/2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sont élus délégués de la commune au comité de gestion du boulodrome :

- Délégué 1 :

	Jean-Louis DOULS	Bernard VILLON
NOMBRE DE VOIX	24	5

- Délégué 2 :

	Jean-Claude BENGRIBA	Chrystel GUILLERÉ
NOMBRE DE VOIX	24	5

Sont désignés :

Délégué 1 : Jean-Louis DOULS

Délégué 2 : Jean-Claude BENGRIBA

▪ **Comité de gestion du mur d'escalade**

Il convient de désigner deux délégués.

Sont candidats :

- ✓ Délégué 1 : Jean-Louis DOULS – Etienne CHALUMEAU
- ✓ Délégué 2 : Jean-Claude BENGRIBA – Piera BARRAFRANCA

Il est procédé au vote selon les modalités de la majorité absolue obtenue par les candidats.

Monsieur le Maire demande si le vote peut être effectué à main levée. En l'absence de demande de vote au bulletin secret, le vote a lieu à main levée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sont élus délégués de la commune au comité de gestion du mur d'escalade :

- Délégué 1 :

	Jean-Louis DOULS	Etienne CHALUMEAU
NOMBRE DE VOIX	24	5

- Délégué 2 :

	Jean-Claude BENGRIBA	Piera BARRAFRANCA
NOMBRE DE VOIX	24	5

Accusé de réception en préfecture  
073-200086882-20200527-Del20200510-DE  
Date de réception préfecture : 03/06/2020



Mairie  
1 Place Albert Rey - 73110 La Rochette  
Tél. 04 79 25 50 32 - Fax : 04 79 25 78 25  
E-mail : mairie@la-rochette.com

[www.la-rochette.com](http://www.la-rochette.com)

Sont désignés :

**Délégué 1 : Jean-Louis DOULS**  
**Délégué 2 : Jean-Claude BENGRIBA**

▪ **Comité de lecture à la bibliothèque**

Il convient de désigner deux délégués.

Sont candidats :

- ✓ Délégué 1 : Sandrine BERTHET – Etienne CHALUMEAU
- ✓ Délégué 2 : Magali BECHEREL – Piera BARRAFRANCA

Il est procédé au vote selon les modalités de la majorité absolue obtenue par les candidats.

Monsieur le Maire demande si le vote peut être effectué à main levée. En l'absence de demande de vote au bulletin secret, le vote a lieu à main levée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sont élus délégués de la commune au comité de gestion du mur d'escalade :

- Délégué 1 :

	Sandrine BERTHET	Etienne CHALUMEAU
NOMBRE DE VOIX	24	5

- Délégué 2 :

	Magali BECHEREL	Piera BARRAFRANCA
NOMBRE DE VOIX	24	5

Sont désignés :

**Délégué 1 : Sandrine BERTHET**  
**Délégué 2 : Magali BECHEREL**

▪ **Comité consultatif foires et marchés**

Il convient de désigner deux délégués.

Sont candidats :

- ✓ Délégué 1 : Fabien GARCIA – Bernard VILLON
- ✓ Délégué 2 : Evelyne CORBET – Joseph HALLER

Il est procédé au vote selon les modalités de la majorité absolue obtenue par les candidats.

Monsieur le Maire demande si le vote peut être effectué à main levée. En l'absence de demande de vote au bulletin secret, le vote a lieu à main levée.

Accusé de réception en préfecture  
073-200086882-20200527-Del20200510-DE  
Date de réception préfecture : 03/06/2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sont élus délégués de la commune au comité de gestion du mur d'escalade :

- Délégué 1 :

	Fabien GARCIA	Bernard VILLON
NOMBRE DE VOIX	24	5

- Délégué 2 :

	Evelyne CORBET	Joseph HALLER
NOMBRE DE VOIX	24	5

Sont désignés :

Délégué 1 : Fabien GARCIA  
Délégué 2 : Evelyne CORBET

Tous les membres présents ont signé au registre.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
André DURAND

